

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

1/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE
Code du produit (UVP)	79386508, 80910347
Numéro de la FDS	102000019662
No. d'Enregistrement PCP	24458

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Fongicide
Restrictions d'utilisation	Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur	Bayer CropScience Inc #200, 160 Quarry Park Blvd, SE Calgary, Alberta T2C 3G3 Canada
Service responsable	E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)	1-800-334-7577
--	----------------

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit	1-888-283-6847
--	----------------

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

2/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	80.0
(Polyéthylèneéthoxy)éthanol	68412-54-4	3 – 7
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5	3 – 7
Nonylphénol éthoxylé	68412-54-4	0.5 – 1.5

L'identité chimique exacte et/ou la gamme de concentration du produit reste une donnée confidentielle.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Les symptômes suivants peuvent apparaître : Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.
------------------	---

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.
-------------------	--

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
-------------------	--

Inappropriés	Jet d'eau à grand débit
---------------------	-------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

3/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de phosphore
Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange qui peuvent augmenter le risque d'incendie

Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions	Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
--------------------	---

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Éviter toute formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
------------------------------	--

Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
---------------------------------	--

Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.
---------------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

4/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
Eviter toute formation de poussière.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Éviter une exposition directe au soleil.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fosétyl Aluminium (Poussière.)	39148-24-8	10 mg/m ³ (8 HR ACL)	04 2021	CAD SK OEL
Fosétyl Aluminium (Poussière.)	39148-24-8	20 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Fosétyl Aluminium (Poussière respirable.)	39148-24-8	5 mg/m ³ (TWA)	04 2022	OEL (QUE)
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	5 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

5/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques (laminé avec une couche étanche, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, Viton)
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	granulés secs fluides
Couleur	gris à brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	3.0 - 4.0 (5.0 %)
Point/ intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Décomposition thermique	Donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Limite d'explosivité,	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

6/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

inférieure

Pression de vapeur	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	0.45 - 0.56 g/ml (non tassé)
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Fosétyl Aluminium: log Pow: -2.1
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Explosivité	Donnée non disponible
Teneur en poussières	
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Exposition à l'humidité.
Matières incompatibles	Acides forts, Des bases fortes, Oxydants forts, Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

7/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

Voies d'exposition	Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau
Effets immédiats	
Œil	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Peau	Peut être nocif par contact cutané.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Peut être nocif par inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (mâle/femelle combinés Rat) 2,860 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 5.0 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme de poussière.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Lapin) > 2,020 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritation légère des yeux. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Fosétyl Aluminium : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

ACGIH

Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

8/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé.
Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).
Aucune donnée toxicologique supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 37 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 27.7 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Biodégradabilité Fosétyl Aluminium:
rapidement biodégradable

Koc Fosétyl Aluminium: Koc: 0.1

Bioaccumulation Fosétyl Aluminium:
Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol Fosétyl Aluminium: critère de mobilité non rempli

Résultats des évaluations PBT et vPvB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

9/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

Évaluation PBT et vPvB	Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Information écologique supplémentaire	Pas d'autre effet à signaler.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

Freight Classification:	INSECTICIDES OR FUNGICIDES O/T POISON INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON
-------------------------	---

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 24458

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

10/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mention d'avertissement: Attention!

Mentions de danger: Poison.
Irritant pour les yeux.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

|| Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Fourth Edition Ratings Guide)

|| Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême,

* = danger chronique pour la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 4.0 / CDN
102000019662

11/11

Date de révision: 06/16/2025
Date d'impression: 06/17/2025

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants. Rubrique 11 : Informations toxicologiques. Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation. Rubrique 16 : Autres informations. Mise à jour rédactionnelle.

Date de révision: 06/16/2025

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.